



Désaccord sur les NAO

Pour la première fois depuis 2019, et suite à plusieurs semaines de négociations, la CFDT a refusé de signer l'accord de Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) avec la Direction.

Proposition de la Direction :

- Prime de la Partage de la Valeur (PPV) nettement inférieure à celle de l'année dernière. Pour rappel, la PPV est imposable depuis 2024
- Enveloppe augmentation individuelle
- Enveloppe égalité professionnelle inchangée

Notre proposition après discussions entre les adhérent.es :

- Augmentation collective
- Augmentation de la prime PPV
- Accord sur l'enveloppe augmentation individuelle
- Enveloppe égalité professionnelle doublée
- Augmentation des minimas conventionnels sur les classifications A à C
- Mesures salariales liées à l'ancienneté
- Amélioration du package social

Malgré le constat d'une inflation toujours forte (moyenne 2023 : 4,9% selon l'INSEE) et de bons résultats de l'entreprise, **la majorité de nos demandes a été refusée**. La CFDT a pourtant multiplié les propositions afin de trouver un compromis acceptable pour les deux parties.

Nous avons notamment réussi à faire prendre en compte par la Direction la nécessité d'une augmentation collective. Malheureusement la dernière proposition de la Direction sur ce point, moins de 2%, était à un niveau bien inférieur à celui exigé par la CFDT.

La proposition finale de la Direction avait pour conséquences une rémunération globale (cumul PPV + salaire annuel) plus faible sur 2024 qu'en 2023 pour la plupart des salarié-es.

La section syndicale a alors organisé un vote auprès de ses adhérent-es dont le résultat s'est soldé par un refus majoritaire, jugeant les propositions de la Direction indécentes par rapport aux attentes réelles des salarié-es.

La signature d'un PV de désaccord aura pour conséquence l'application de mesures décidées unilatéralement par la Direction. Elle est libre d'appliquer une PPV, une revalorisation salariale tant individuelle que générale, ou tout autre mesure.

Nous regrettons que nos revendications, raisonnables et légitimes, n'aient pas été entendues. En effet, les propositions de la Direction sont très en deçà de nos attentes.

La Direction ne semble pas prendre la mesure de la situation économique actuelle. Notre but était comme l'année dernière, d'améliorer le quotidien de la majorité des salarié-es par des mesures pérennes permettant le maintien, voire l'amélioration du pouvoir d'achat.

L'appauvrissement des salarié.es est une option que la CFDT ne peut ni envisager, ni cautionner